

(4) La plupart des universités canadiennes ayant des fonds de dotation et de retraite à investir ont été forcées, sous pression des étudiants et du public, de retirer leurs actions des entreprises ayant des intérêts sud-africains. Certaines autres universités n'auront pas à le faire si la société concernée fait un rapport selon le Code et indique qu'elle respecte généralement les standards. Comme des sommes substantielles sont impliquées, les sociétés touchées par de telles politiques sont victimes d'une publicité négative et, parfois, elles voient la valeur de leurs actions diminuer.

En résumé, disons que pour la plupart des sociétés l'investissement en Afrique du Sud n'en vaut plus la peine. Du même coup, la plupart de celles qui se sont retirées l'ont fait avec répugnance. Mise à part la récente récession, l'Afrique du Sud est généralement considérée comme un endroit bénéfique à l'investissement. Les anciennes associations d'affaires dans ce pays ont été profitables et l'avenir, lorsque la situation politique aura été stabilisée, se présente bien. Les Sud Africains ont besoin des capitaux étrangers et de la technologie qui les accompagne; ils les accueillent bien. En outre, les entreprises affiliées, canadiennes et autres, ont généralement exercé et continuent d'exercer une influence bénéfique pour ce qui est de leurs politiques d'emploi et de leurs responsabilités sociales. Parmi elles il y a consensus pour affirmer que le désinvestissement, au lieu de contribuer au changement économique et social, a un effet opposé. Il y a des preuves considérables qui justifient une telle affirmation, surtout lorsque le désinvestissement mène à des prises de propriété sud-africaines. Les nouvelles directions ont tendance à faire valoir des objectifs différents, objectifs qui visent à maximaliser les profits des nouveaux actionnaires. Dans ce processus, certains gains, obtenus grâce aux divers codes d'éthique, tendent à diminuer ou à disparaître. De même, la perte des capitaux étrangers et de la technologie ne peut qu'affecter les entreprises de façon adverse et, conséquemment, nuire au bien-être des travailleurs de toutes les races.

Même si dix des 18 des sociétés canadiennes mentionnées (et une autre qui n'avait pas été répertoriée antérieurement) dans le premier rapport annuel de l'administrateur du Code ont mis fin à leurs opérations en Afrique du Sud, il en reste 13, dont l'Ambassade canadienne et quatre autres qui n'ont pas été répertoriées l'an passé. Voir Tableau n° II.

TABLEAU II

SOCIÉTÉS OU INSTITUTIONS CANADIENNES AYANT DES AFFILIÉES SUD-AFRICAINES

1. AMCA International Ltd., Toronto (Ontario)
2. Bauer & Crosby Inc., Kingston (Ontario)
3. Bayer Foreign Investments Ltd., Toronto (Ontario)
4. Ministère des Affaires extérieures, Ambassade du Canada, Pretoria
5. Champion Road Machinery Ltd., Goderich (Ontario)
6. Cobra Metals & Minerals Inc., Toronto (Ontario)
7. Ford du Canada, Oakville (Ontario)
8. JKS Boyles International Inc., Toronto (Ontario)
9. Massey-Ferguson Ltd. (Varity Corp), Toronto (Ontario)
10. Menora Resources Inc., Toronto (Ontario) (Reprise des opérations, début 1987)
11. National Business Systems Inc., Mississauga (Ontario)
12. QIT-Fer et Titane Inc., Montréal (Québec)
13. Sternson Ltd., Brantford (Ontario)

* La société Cobra Metals and Minerals Inc. s'appelait d'abord Cobra Emerald Mines Ltd.

Des sociétés mentionnées dans le tableau précédent, AMCA International a publiquement annoncé son intention de se départir de sa filiale sud-africaine Bomag (Afrique du Sud), et Cobra Metals and Minerals prend actuellement les mesures qui s'imposent pour se départir de ses droits auprès de ses deux affiliées, soit Springs Dagga Gold Mines et Gravelotte Emeralds. Bauer et Crosby entretient des rapports d'expert-conseil auprès de son homonyme sud-africain Bauer et Crosby. Les actions majoritaires de la société sud-africaine sont détenues par la direction de l'entreprise canadienne sur une base individuelle plutôt que par une entité corporative. Il n'y a pas d'employé noir dans la société sud-africaine qui compte cinq membres. Bayer Foreign Investments, avec cinq filiales sud-africaines, pour la seconde année consécutive, a refusé de faire rapport selon le Code d'éthique canadien en alléguant les raisons suivantes:

(a) Même si ses cinq entreprises affiliées sont des filiales de la société torontoise, le contrôle opérationnel et financier demeure celui de la société-maîtresse, Bayer A.G., de Leverkusen de l'Allemagne de l'Ouest;

(b) Bayer A.G. de l'Allemagne de l'Ouest fait un rapport sur toutes les filiales Bayer de l'Afrique du Sud en vertu du Code d'éthique de la Communauté européenne.

Le statut de la société National Business System en Afrique du Sud a été connu trop tard pour nous permettre d'obtenir un rapport de ses activités pour l'année 1986. Quant à la Menora Resources elle a interrompu ses activités en 1986 pour les reprendre, sur une petite échelle, au début de 1987.